Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.24. — TELEPHONE

Parti socialiste

GROUPE L'EMANCIPATION. — La réunion du groupe aura lieu aujourd'hui vendredi 1er juillet, à huit heures précises, au local habituel, à la Raquette, 30, rue Archimède.

Ordre du jour : Elections cantonales.

Présence indispensable de tous les membres à huit heures précises.

AUX GREVISTES DU TEXTILE

Le paiement des grévistes aura lieu dans l'ordre suivant :
Filature Motte Bossut, à neuf heures du matin.
Tissage Lepoutre, à neuf heures et demie.
Filature Boutemy, à dix heures.
Filature Haffeluy, à dix heures et demie.
Tissage Huet Mac Avoy, à six heures et demie du soir.
Filature Pollet à sept heures du soir.

BONS POUR LA RACE

Le service de la fourrière a ramassé quatre chiens dans la journée de mercredi.

EPAVES DE LA RUE

M. Ghestem Henri, demeurant rue de Lorraine, 1, a trouvé une boucle d'oreille en or. — Mme Valentine Libbrecht, demeurant boulevard de Paris, 20, a trouvé un tour de cou avec sept médailles dont une portant l'inscription : « Marcelle Desbonnets ».

UNE FETE INTERNATIONALE DE NATATION

Le comité du Swimming Club de Roubaix nous annonce pour le 17 juillet prochain, une grande fête internationale de natation avec le concours des meilleurs nageurs belges et nordistes.

Nous reviendrons sur les détails de cette fête.

NOS CONCITOYENS

Nous apprenons que René Dhermies, fils du directeur de l'école laïque de la rue Brézin, étudiant de la Faculté de l'Etat, vient d'être reçu licencié ès-lettres, avec la mention assez bien.

Je ne fume que le NIL

ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT

Voici le résultat du concours de tir des 12, 19 et 26 juin 1910 :

1er, Delerue Edouard, 37 p. ; 2e, Dupureur Léon, 35 p. ; 3e, Quesnoit Paul, 34 p. ; 3e, Duburcq Gaston, 34 p. ; 5e, Perche Henri, 34 p. ; 6e, Dejaegher Emile, 33 p. ; 7e, Spriet Paul, 33 p. ; 8e, Gadenne Léon, 33 p. ; 9e, Berte Henri 33 p. ; 10e, Delerue Georges, 32 p. ; 11e, Dansette Georges, 32 p ; 12e, Dupont Henri, 32 p. ; 13e, Vanglabèke René, 32 p. ; 14e, Spriet Arsène, 32 p. ; 15e, Brouillard Edmond, 31 p. ; 16e, Berteaux Edouard, 31 p. ; 17e, Leveugle Oscar, 31 p. ; 18e, Degrelle Georges, 31 p. ; 19e, Boutry Albert, 31 p.

Distribution des prix dimanche 10 juillet à dix heures du matin, dans l'amphithéâtre de l'Institut Turgot, 76, rue du Collège.

— Les membres de l'Association qui participent à l'excursion à Bruxelles sont priés de retirer leur billet de chemin de fer au siège de l'Amicale, 76, rue du Collège, le samedi 2 juillet, de sept heures et demie à huit heures et demie du soir.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 29 juin 1910

Naissances. — Simone Poulin, rue Bernard, cour Bernard, 15. — Suzanne Marin, rue de l'Ommelet, 20 bis. — Jules Desmet, rue de la Basse-Masure 87. — Jean et Pierre Deketele (jumeaux), rue Monge, cour Delplanque, 19. — Maurice Vanheessche, rue Darbo, 12.

Décès. — Louis Dursin, 13 jours, rue Watt, cour Six, 31. — Adolphe Coyman, 30 ans, charretier, avenue Julien-Lagache. — Louis Proot, 27 ans, garçon boucher, rue du Collège, 57. — René Nanson, 1 mois, rue des Longues-Haies, 217 bis.

Du 30 juin

Naissances. — René De Langhe, rue de Naples, cour Dubrulle, 2. — Mireille Walrawens, rue La Bruyère, 91. — Julie Lefebvre, rue Dammartin, 36. — Emilienne Lefèvre, rue Lacroix, 18. — Denise Leclercq, rue Cugnot, cour Fontaine, 3. — Vital Houtman, avenue Julien-Lagache. — Isaïe Masquelier, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Léon Bauwens, 8 mois, rue d'Estaing, cour Boulanger, 20 — Jean Delzenne, 69 ans, jardinier, rue d'Isly 73. — Maria Villette, 18 mois, rue de Leers, maison Coulon, 2. — Marguerite Leperoq, 1 an, rue de Croix, 6. — Célestin Drèze, 5 ans, débourreur, chemin des Couteaux. — Henri Deboevre, 3 ans, boulevard de Metz, cour Doise, 7.

LANNOY

La grève dans les filatures

A l'heure où paraîtront ces lignes, il pourrait se faire qu'un changement soit survenu dans la situation. Le bruit circulait ces jours derniers que des ouvriers avaient repris le travail ; aussi les grévistes se préparaient-ils à manifester. Le bruit était mal fondé et la manifestation n'eut pas lieu.

Ce matin, une entrevue aura lieu. On croit généralement à un arrangement amiable.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Nous relevons, sur l'état de propositions de distinctions aux vieux musiciens: Musique de Lannoy: médaille d'honneur, Emile Degand, Louis Meurisse et Emile Meurisse, 30 ans de présence; diplôme d'honneur, Félicien Deladerrière, 29 ans de présence; Auguste Ruys, 28 ans; Jean Béghin, 21 ans ; médaille spéciale, Charles Delmarquette, 36 ans de présence dans diverses sociétés.

ACCIDENT D'USINE. — Chez Bétremieux Quint, Marie Lefebvre, 15 ans, s'est fait une entorse au pied droit en tombant.

LYS

A DEUX DOIGTS DE LA MORT. — Un père de famille, M. Louis Brunin, âgé de 27 ans, garçon boucher, était occupé à découper un morceau de viande. Soudain, le couteau s'échappa de ses mains et vint, pointe en avant, s'enfoncer dans la cuisse droite, à quelques centimètres de l'artère fémorale. La perte abondante de sang obligera le malheureux à un repos assez long.

Il peut, malgré tout, s'estimer heureux que l'artère n'ait pas été atteinte car dans ce cas, la mort, selon l'avis du docteur, s'en serait suivie.

HEM

RECEPTION DE L'HARMONIE DE LA CITADELLE

Nous devons revenir sur cette réception qui marquera dans les annales de cette vaillante société et de la commune d'Hem.

Bien avant l'heure, plusieurs centaines de personnes avaient envahi la halte du Petit-Lannoy. Aussitôt descendus, ces heureux vainqueurs sont entourés, félicités, littéralement couverts de fleurs.

Les premiers transports calmés, les musiciens s'avancent. Le drapeau et la commission en tête les attendent au grand complet. La Fraternelle des anciens élèves de l'école Victor-Hugo, M. Arnold, le sympathique directeur de l'école remet une gerbe de fleurs et prononce une allocution qui est très applaudie. Les acclamations redoublent.

Au milieu d'une double haie de spectateurs enthousiasmés, les vainqueurs de Béthune, précédés de l'Orphéon des Intimes d'Hem, de la Fanfare de Forest, de celles de Toufflers, de Lannoy, de Lys, etc., gagnent la mairie.

Ils sont reçus pas l'administration municipale qui leur offre les vins d'honneur.

En une heureuse et délicate improvisation qui va au cœur de tous, M. Delecroix dit aux musiciens combien a été grande la joie de tous en apprenant leurs brillants succès qui dépassent même les espérances les plus fondées. Ces succès, ils les doivent à eux-mêmes, à leur président, puis aux qualités éminentes de leur chef. M. le maire se déclare particulièrement heureux d'avoir à constater que le gouvernement a sanctionné les mérites si justement appréciés de M. Drieu, chef, en le nommant officier d'académie. Et M. Delecroix lui épingle de magnifiques palmes en argent, et, officier d'académie lui-même, il lui donne l'accolade. A ce moment, l'émotion est grande, l'assistance, qu'on peut évaluer à 2.000 personnes, applaudit à tout rompre.

Puis, c'est au tour de M. Dutrieu, président, de recevoir des mains de M. le maire une magnifique gerbe de fleurs, comme gage de sympathie personnelle et de l'estime particulière en laquelle le conseil municipal tient l'harmonie de la Citadelle, pour l'attitude digne qu'elle a su prendre en des circonstances aussi difficiles que délicates.

La manifestation est terminée et les musiciens regagnent leur local toujours ovationnés par la foule.

RENTES OUVRIERES. — Chez Mulafon, Jean-Baptiste Lemaire, 49 ans, s'est fait une entorse à la jambe gauche en faisant un faux pas 8 jours de repos. Docteur Coubronne.

PROCES-VERBAL. — Pour excès de vitesse, procès-verbal a été dressé par M. Lescouffe, garde, au propriétaire de l'auto 174 D. 4.

LEERS

COURS D'INSTRUCTION MILITAIRE. — *On nous prie d'annoncer que le cours d'instruction militaire, agréé du gouvernement, aura lieu à l'école communale le mercredi, à 7 h. 1/2 du soir, et le dimanche matin, à 7 heures. M. Coquart, instituteur-adjoint, dirigera ce cours qui compte déjà un grand nombre d'auditeurs. Le ministre de la guerre vient de faire don d'une médaille de bronze grand module à cette société.*

GAZETTE TOURQUENNOISE

La grève du peignage Pollet

FIN DU CONFLIT

Cinquante ouvriers débourreurs du peignage Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, s'étaient mis en grève il y a dix jours, réclamant une augmentation de salaire.

Ils ont repris le travail jeudi matin. Les patrons leur ont accordé un centime à l'heure.

LES AUTRES GREVES

A la filature Haeffely, rue du Tilleul, la grève dure depuis bientôt trois mois. Les ouvriers demandent un rattacheur de plus par équipe ; ils ne peuvent rien obtenir, le patron se montrant intransigeant.

— Aux ateliers de constructions du Fresnoy, même situation : 34 ouvriers métallurgistes luttent pour obtenir une augmentation de salaire.

ECHO DES FETES DU TOUQUET, DU VIROLOIS ET DU TILLEUL

Manifestations de sympathie

Voulant remercier le président, M. Lucien Laude, qui s'est dévoué avec tant de talent et d'abnégation pour l'élaboration de la magnifique fête de dimanche dernier, et pour le plus grand bien du petit commerce de son quartier, les habitants et commerçants, pour lui montrer combien ils lui étaient reconnaissants et le tenaient en haute estime, sont venus par groupes, dans l'après-midi de lundi lui rendre visite.

Ce furent d'abord les habitants des rues de Valmy, du Virolois, du Touquet, etc., qui vinrent lui offrir des fleurs et lui chanter de chaleureux vivats.

Le soir, une délégation des commerçants du quartier vint, au nom de leurs collègues, lui offrir un magnifique bronze en témoignage de leur reconnaissance.

Très ému, M. Lucien Laude remercia chacun en termes exquis et en préconisant l'union de tous pour le plus grand bien du petit commerce et la prospérité du quartier.

Le produit des quêtes faites pendant le cortège-cavalcade de dimanche, s'est élevé à la somme de 150 fr. 80, qui ont été remis au Bureau de bienfaisance.

D'autre part, les membres de la commission ont offert, jeudi après-midi, à M. Lucien Laude, une superbe paire de vases et ont prié leur dévoué président de demeurer à leur tête pour les fêtes de l'année prochaine.

AVENIR DU PROLETARIAT

Comité de Tourcoing. — Dimanche 3 juillet, à 11 heures très précises du matin, assemblée générale de 1910, au Café du Centre, place de la République.

Remise aux ayants droit du montant des parts de remboursements échues au 31e tirage.

Renouvellement du bureau du Comité et du Conseil de surveillance.

LA POLICE DU CIMETIERE

Les nommées Sophie Vandevelde, 19 ans, et Albertine Losfeld, 19 ans, ont été surprises confectionnant un bouquet avec des fleurs cueillies sur des tombes du cimetière principal.

Procès-verbal leur a été dressé.

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Sept chiens ont été capturés par le service de la fourrière. Cinq propriétaires ont été l'objet d'une contravention.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE

L'Ecole de tir et d'instruction militaire se prépare activement, sous la dévouée direction de son capitaine, M. Guéranger, à la grande revue fête militaire qu'elle donnera le 14 Juillet, sous la présidence de M. G. Duvillier, président du Cercle des officiers; de M. L. Lorthiois, président du Manège; de M. Debœuf-Desurmont, président d'honneur du Sporting Club Tourquennois, et sous le patronage de ces sociétés. Le terrain du Sporting Club reçoit un aménagement tout spécial en vue des évolutions de tactique et exercices militaires et athlétiques qui composeront un très intéressant programme.

Cette manifestation patriotique et populaire sera gratuitement accessible au public, qui ne manquera pas d'encourager nos futurs soldats et d'applaudir à leurs efforts.

MUSIQUE MUNICIPALE

Il est rappelé aux musiciens qu'une répétition générale aura lieu aujourd'hui vendredi 1er juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 29 juin 1910

Naissances. — Nollet René, rue d'Elbeuf, 33. — Van Coppernolle Alphonse, rue des Girondins, 43.

Décès. — Becquet Sophie, 83 ans, sans profession, rue Louis-Leloir, 24. — Mathon Sidonie, 69 ans, sans profession, rue de la Latte, 70. — Leignel Marie, 76 ans, sans profession, rue de Mézières, 24.

LILLE

Pour se vêtir à bon compte

Ayant jugé utile de s'offrir un pardessus à très bon compte, un audacieux filou doué d'une imagination facile, a réussi à s'en procurer un sans bourse délier.

Correctement vêtu, causant bien, un individu se présentait dans la journée d'avant-hier chez M. Roubie, tailleur, boulevard de la Liberté et lui commandait un pardessus à la dernière mode.

Avant de se retirer l'inconnu laissa une carte portant le nom de Dupire, 32, rue Léon Gambetta et pria le commerçant de bien vouloir remettre le pardessus au chasseur qu'il enverrait.

A la date fixée pour la livraison, un jeune chasseur se présenta chez le tailleur qui lui remit le pardessus d'une valeur de 50 francs.

M. Roubié ayant envoyé la facture à l'adresse portée sur la carte ne fut pas peu surpris d'apprendre que M. Dupire n'avait jamais rien commandé chez lui.

Soupçonnant avoir été victime d'un escroc, le tailleur alla se plaindre à la police qui ouvrit une enquête.

Des investigations de la police, il ressort que l'inconnu s'était présenté mardi matin chez M. Dupire, rue Gambetta et avait fait une commande de plumes que l'on devait lui porter dans un hôtel de la rue Faidherbe. Lorsque le coursier se présenta pour livrer la marchandise il ne trouva pas le client, et en conséquence laissa tout simplement une carte au nom de son patron, puis se retira en emportant les plumes.

C'est de cette carte que l'escroc se servit pour commettre son méfait chez le tailleur du boulevard de la Liberté.

La police recherche activement le jeune chasseur qui fut envoyé chercher le pardessus et qui le remit à son tour à l'escroc qui jusqu'à présent est resté inconnu.

FUGUE D'UN FILS

FAMILLE EN LARMES

Ayant eu avant-hier son compte réglé par son patron, l'apprenti mouleur en fer, Emile Marcel Bauduin, 17 ans et demi, habitant avec ses parents rue Froissart, 1, prit la subite détermination d'abandonner ses parents.

N'osant faire part à sa famille de sa situation, le jeune homme quitta comme d'habitude son domicile mercredi matin pour se rendre, croyait-on, à l'atelier.

Il revint pour prendre son repas à midi et partit après avoir laissé un billet sur lequel étaient tracés ces mots : « N'osant vous avouer que mon patron m'a réglé mon compte, je vous avertis que je pars à pied pour Paris. »

On juge de l'émotion causée dans la famille du jeune mouleur lorsqu'on apprit sa subite décision.

C'est, en proie à un grand chagrin, que sa mère vint demander à la police de bien vouloir effectuer des recherches afin de retrouver son fils auquel, dit-elle, elle n'a jamais eu de reproches à faire.

Elle ne peut, en effet, croire que son enfant qui s'est toujours conduit d'une façon très régulière ait pu seul prendre le parti de courir les chemins et leur causer ainsi du chagrin.

Le signalement du jeune homme — globe-trotter occasionnel — a été envoyé dans diverses directions afin de le retrouver et le faire réintégrer le domicile paternel où son retour causera une véritable joie.

Nos Amicales laïques

EXCURSION A DUNKERQUE ET MALO

L'excursion à Dunkerque et Malo, organisée par la Fédération des Amicales, primitivement fixée au dimanche 10 juillet, est reportée au dimanche 17 juillet prochain.

L'Amicale des anciens élèves de Thumesnil prendra part à cette excursion.

Rappelons que le prix est de 3 fr. 25 par personne comprenant le trajet en chemin de fer 3e classe, l'itinéraire et l'insigne de l'excursion.

Départ de Lille à 6 h. 15 du matin par train spécial à marche rapide et sans arrêt. Arrivée à Dunkerque à 7 h. 50. Réception par les municipalités de Dunkerque et de Malo. Visite de la Ville et du Port. Retour à 9 heures. Arrivée à Lille à 1 0h. 52 avant le départ des derniers tramways.

S'inscrire dans toutes les Amicales ou chez les membres du Bureau de la Fédération : le Président, 116 bis, boulevard de la Liberté ; le Secrétaire, 8, rue Gambetta, Lille.

UN LOGEUR INDELICAT

En logement chez Mme Dervaux, cabaretière, 199, rue Pierre-Legrand, un journalier, Vandevelde, désireux de changer de quartier, a subitement disparu en emportant outre des affaires, quelques vêtements appartenant à sa propriétaire.

Cette dernière qui estime le montant du vol à 12 fr. s'est plainte à la police qui recherche activement l'indélicat logeur.

RIEN NE VA PLUS

Hier, vers 10 heures du matin, un camion de la maison Decœkelaere chargé de vieux métaux, s'est trouvé immobilisé dans la rue de Paris par suite de la rupture d'un essieu.

La circulation des tramways en souffrit pendant un certain temps.

**

Vers 4 heures et demie de l'après-midi, il en fut de même, rue Nationale où à l'angle de la rue Meurein un fil de trolley se brisa.

**

L'essieu de derrière de la voiture de M. Souriose, marchand de prommes de terre, 38, rue du Faubourg des Postes, s'est subitement rompu hier vers 2 heures du soir, à l'angle de la rue de Wazemmes et du boulevard Montebello.

L'accident s'étant produit sur la voie des tramways, la circulation des cars P fut interrompue une demi-heure environ.

ACCIDENT DANS LA RUE

Alors qu'il longeait hier la rue de Cambrai, un camionneur de la maison Huvenne, le nommé Henri Michel, 39 ans, demeurant rue Wicar, 31, glissa sur un rail et tomba.

Dans sa chûte le camionneur se brisa net la jambe gauche.

Relevé par des témoins de l'accident, il fut transporté dans une maison voisine où M. le docteur Dhour, mandé, vint lui donner les premiers soins avant de le faire transporter à l'hôpital Saint-Sauveur.

LE MEETING D'AVIATION DE LILLE

Parmi les noms des aviateurs engagés pour la semaine d'aviation de Lille, on relève ceux de MM. Dubonnet, du capitaine *Bourgeat, de Baeder, Haefely, etc...*

M. Alexandre Brauwn, seul délégué du comité d'organisation de la semaine d'aviation est arrivé à l'Hôtel de l'Europe, où les commerçants et toutes personnes intéressées à la manifestation qui se prépare, sont priées de s'adresser à lui, tous les jours de 1 heure à 2 heures.

LES HONNETES GENS

En passant hier vers 2 h. 40 de l'après-midi, place des Quatre-Chemins, Mme Druard, ménagère, 164, rue des Postes, a trouvé un portemonnaie renfermant une somme de 5 francs.

Elle s'est empressée de porter sa trouvaille au poste du 6e arrondissement, où le propriétaire pourra aller le réclamer.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Aujourd'hui, à 8 heures et demie du matin, à huis clos, classe préparatoire de solfège (filles et garçons). Professeurs : MM. J. et M. Darcq. Dans l'après-midi, solfège du soir. Professeur : M. Ott.

IL FAUT PAYER SES DETTES !

En vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Béthune, le service de la sûreté a procédé hier à l'arrestation du sieur Joseph Lardé, 28 ans, exerçant la profession de ramoneur et demeurant 8, rue de Bailleul.

Lardé aurait commis diverses escroqueries dans le département du Pas-de-Calais.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

Fin de la grève du tissage Mahieu

Les ouvriers tisseurs (faiseurs de coutils) ont repris le travail hier à une heure et demie, un accord donnant satisfaction aux ouvriers étant établi après intervention des syndicats ouvriers auprès du syndicat patronal.

Grève de chaudronniers chez Basseux

Les ouvriers chaudronniers de l'établissement Basseux, au nombre de 12 se sont mis en grève jeudi matin. Ils avaient, il y a quinze jours, demandé une augmentation de 5 centimes l'heure et le payement d'une double journée pour le travail de nuit des dimanches ; le patron avait accordé il y a deux jours des augmentations de 1 et 2 centimes l'heure.

MARQUETTE

Grave accident d'automobile

Un grave accident qui pourrait avoir des suites mortelles, s'est produit hier à Marquette. Un receveur de tramway a été tamponné par un automobile et blessé très grièvement.

Voici les faits :

M. Briquet, 28 ans, demeurant à Lille, rue Pierre-Martel, employé par la Cie des tramways sur la ligne O, en qualité de receveur, était descendu du car qui stationnait en face de l'établissement de Lommelet, afin d'allumer un block-système.

A ce moment arriva à toute vitesse un automobile appartenant à l'Auto Palace Wilad, installé rue de la Chambre des Comptes.

Bricquet qui se trouvait sur le passage du véhicule n'eut point le temps de se garer et fut violemment tamponné par l'auto.

Quand on releva le malheureux, il avait plusieurs côtes fracturées et l'épaule droite démise. On le transporta dans un estaminet voisin où il reçut des soins de M. le docteur Lecocq, après quoi il fut reconduit à son domicile.

L'état du blessé est très grave.

SECLIN

UN ESCROC. — *Depuis quelque temps*, les environs de Carvin, Haubourdin et Seclin sont battus par un individu, se disant natif de Denain et se prétendant représentant, tantôt du journal le « Réveil du Nord » faisant souscrire des abonnements au journal au prix de 9 francs pour 6 mois et promettant comme prime un graphophone ; tantôt de la maison Pathé ou de la maison Singer. Il a fait quantité de dupes, empochant le montant des abonnements et disparaissant ensuite.

Voici son signalement : âgé de trente-cinq ans environ , taille, 1 m. 65 ; cheveux et sourcils châtain clair, petite moustache rousse, nez moyen, bouche moyenne, yeux gris, visage maigre et allongé. Il est vêtu d'un veston de drap marron, d'un pantalon de velours roux à grosses côtes, chaussé de bottines à lacets, coiffé d'une casquette plate en drap gris avec pattes et boutons ».

Nous mettons le public en garde contre les agissements de cet escroc. Notre administration n'a pas de courtiers offrant des abonnements avec primes. Les abonnements au « Réveil du Nord » sont uniquement reçus dans nos bureaux et dans les Bureaux de poste.

LAMBERSART

Les apaches-assommeurs

L'ENQUETE

Activement menée par la brigade de gendarmerie de Lambersart, l'enquête relative aux méfaits qui furent commis par une bande d'Apaches durant la ducasse, est maintenant close.

Cette enquête a permis d'enregistrer quantité de témoignages donnant le signalement d'une bande d'individus connus sous le nom de la bande à « Tataf ».

Ce « Tataf », un sieur Gustave Georges, 20 ans, rattacheur, sans domicile fixe, s'est encore illustré dernièrement en participant au sac de l'estaminet « A Saint-Honoré », rue Dumoulin.

Interrogé au sujet des exploits de la ducasse, il a nié avoir commis la moindre peccadille.

Un sieur Courty également signalé, nie également toute participation à l'affaire.

Un troisième inculpé nommé Jules Floart qui avait été vu à la ducasse, porteur de la matraque saisie à l'estaminet de la Tranquillité se refuse à avouer quoique ce soit.

Pourtant, un quatrième membre de la bande a avoué s'être battu avec la victime, Henri Leloire, le manœuvre de maçon de Verlinghem.

C'est un sieur Maurice Van Poelvoorde, 18 ans, cimentier, habitant rue François Verly, cité Marais. Mais d'après lui tout se serait borné à un échange de coups de poing entre Leloire et lui.

Ces différents témoignages et déclarations qui se contredisent ont été transmis au parquet de Lille.

Valenciennes

HISTOIRE DE BRIGANDS

Il y a quelques jours, M. le notaire Delcourt, rue Capron, se trouvait réveillé par un coup de sonnette, vers 2 heures du matin.

Croyant à un cambrioleur (comme si ces messieurs *s'annonçaient*), l'héroïque tabellion s'élança et, avec un gourdin, porta, à travers la grille, un vigoureux « raton » à l'inconnu, qui venait de troubler son repos.

Puis, étant sorti, il constata que l'homme était gisant quelques pas plus loin, sur le trottoir.

Appelant deux noctambules, il leur demanda de terrasser et de maintenir le soi-disant chevalier de la pince, et il courut prévenir la police.

Les agents constatèrent qu'ils se trouvaient simplement en présence d'un honorable citoyen de Marly, Louis L..., un peu bu, et que l'émotion bachique avait déterminé à commettre une anodine plaisanterie que quelques heures de violon payèrent amplement.

Le notaire dut même reconnaître que sa grille n'était pas fermée, ce qui est bien imprudent pour un bourgeois cossu et timide.

D'autant qu'aujourd'hui L... va probablement porter plainte pour le geste excessif du tabellion. Par bonheur, grands dieux, qu'il n'avait point de revolver !

UN HOMME MUTILE

Vers 2 heures 1/2, le monteur Dulieu Victor, 33 ans, de Saint-Vaast, se trouvait à son travail à l'usine de constructions Florent Mathieu, 66, avenue Dampierre.

Soudain, il eut l'avant-bras droit pris par une *courroie de transmission, et, avant que le patron* pût l'aider à se dégager, le malheureux avait l'humérus fracturé et le bras arraché.

Il dut être transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est grave.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

DECOUVERTE D'UN PENDU

Hier, vers midi, Houyez Joseph, âgé de 68 ans, demeurant rue Thiers, fut trouvé pendu dans son grenier.

On ignore les causes exactes de ce suicide.

ACCOUCHEMENT SUR LA RUE. — La nuit de mercredi à jeudi, se trouvant seule sur la rue sans asile, la nommée B... Pauline, âgée de 20 ans, fut prise de douleurs et accoucha sans le secours de personne.

Le matin, la pauvre fille alla au commissariat de police raconter son aventure, avec l'enfant enveloppé dans un journal.

Il fut reconnu que le fœtus n'avait que quatre mois et par conséquent n'avait pas vécu.

Par les soins du Bureau de bienfaisance, Pauline B... fut transportée à l'hôpital.

PETITE-FORET

Deux personnes mordues par un chat enragé

Les frères Corbeaux Edmond et Albert, avaient été mordus par leur chat.

L'animal fut reconnu hydrophobe, et ses maîtres durent être dirigés sur l'Institut Pasteur.

D'autres chats et chiens, mordus par l'animal ont été abattus.

BRUILLE-SAINT-AMAND

TOUT DOUX ! — Pouille Eugène, a porté plainte contre Cambier Henri, qui l'aurait menacé de son fusil chargé.

Une détonation aurait même été entendue. Cambier nie. Une enquête est ouverte.

ONNAING

UN VIEILLARD LIBIDINEUX. — La femme Vanlaethem a porté plainte contre un sieur X..., 70 ans, pour coups et exhibitions obscènes.

La gendarmerie informe.

SAINT-AMAND

MORT SUBITE. — M. Félix Falize, greffier de la Justice de Paix du canton de St-Amand (rive [illegible]), est décédé pendant la nuit de mardi à mercredi.

Républicain convaincu, M. Falize vivait en libre-penseur. Nous adressons nos condoléances à sa famille.

Douai

La Reine du Travail

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

La Municipalité et la Commission des fêtes publiques, désirant conserver le souvenir du cortège qui accompagnera le char de la Reine du Travail, ouvrent un concours entre tous les amateurs photographes. Différents prix, consistant en plaquettes et médailles, récompenseront les meilleures et les plus complètes séries d'épreuves. Les séries primées resteront la propriété de la ville.

Règlement du concours. — Les épreuves devront être montées sur bristol et être des formats 9×12, 13×18 ou 18×24. (Directs ou agrandissements). Le nombre des épreuves est illimité, mais chaque série devra être de même format. Les épreuves sous pli cacheté et portant une devise devront parvenir au secrétariat de la Mairie, au plus tard le 1er août.

Une exposition publique des épreuves aura lieu pendant 8 jours dans une des salles de la Mairie.

Un jury, pris en dehors des concurrents, attribuera les récompenses.

Série la plus artistique: 1er prix, plaquette argent ; 2e prix, plaquette bronze.

Série la plus complète : 1er prix, médaille argent; 2e prix, médaille bronze.

Pour tous renseignements, s'adresser au délégué de la Commission des fêtes publiques, rue de Paris, 2.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

WAZIERS

ENTRE MINEURS. — Le mineur Arthur Wailliez, sujet belge, accuse le mineur Godart de l'avoir frappé avec un fort couteau fermé, à la suite d'une discussion dans un estaminet.

Godart prétend qu'il y a eu des coups échangés mais qu'il ne s'est nullement servi d'un couteau. D'après lui la dispute aurait éclaté parce qu'il réclamait à Wailliez une somme de 24 fr. qui lui est due.

IZEL-LEZ-ESQUERCHIN

INCENDIE. — Une grange et des étables appartenant à M. Auguste Wallet, cultivateur, ont été détruites par un incendie de cause inconnue. Il y a 4000 francs de dégâts et assurance.

ORCHIES

UN LEGIONNAIRE. — La gendarmerie vient de découvrir que le soldat Pierre Vanhoute, de la Légion Etrangère, s'appelle, en réalité Jules [illegible], et qu'étant au service, il encourut des punitions qui devaient l'[illegible] de rengager.

5 Juillet Prochain

Ville de Paris 94-96

Gros Lot 25000 FR.

Pour prendre part à ce tirage, acheter pour

2 Francs

un BON DE L'EPARGNE SOCIALE FRANÇAISE.

En vente chez nos Dépositaires, Vendeurs, Bureaux de Tabac et dans nos Bureaux, 186 bis, rue de Paris, à LILLE.

A la « Civette », Grande-Place, à LILLE.

Chez Jauze, rue de la Cloris, à DOUAI.

Exigez l'Enveloppe BLEUE.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

SAULZOIR

Rivalité sanglante

COUPS DE COUTEAU

Verquin Maria, journalière, et Gilleron Catherine, 19 ans, sont rivales. La première a été éconduite par son ami qui lui a préféré la jeune domestique. Elle en conçut un vif chagrin et dimanche rencontrant sa rivale elle lui porta un violent coup de couteau qui l'atteignit sous l'œil gauche.

L'état de la blessée est assez grave.

BATAILLES DE FEMMES

Les nommées Gressiez Jeanne et Leduc Céline, se querellèrent et en vinrent aux mains. La dernière reçut de sérieux horions qui la mirent dans l'impossibilité de travailler pendant plusieurs jours.

BERTRY

VOIES DE FAIT. — Le journalier Guilbert Henri, a porté plainte contre une dame Dufour, née Trumeau Posina, qui lui aurait porté plusieurs coups de bêche.

Celle-ci prétend que le journalier voulait frapper son frère Maurice et qu'elle n'a fait que lui porter secours en frappant Guilbert à coups de balai.

AVIS AUX GOURMETS

Si vous voulez manger des mets succulents, achetez le réchaud à gaz HERN. Grâce à la puissante radiation de sa rôtisserie, la viande est parfaitement saisie, elle conserve tout son arome et tout son jus, qui se répand dans le plat quand le couteau la tranche. Avec le réchaud HERN, on réalise une économie de 50 %.

Société Française de Chaleur et Lumière, 87, rue Nationale, Lille.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Une femme dans les flammes

ETAT DESESPERE DE LA VICTIME

Mme Poirrier, née Mathilde Duplessis, âgée de 23 ans, demeurant rue des Carabiniers-d'Artois, habillait son enfant près du poêle lorsque des charbons ardents tombèrent sur son peignoir.

Mme Poirrier n'y fit pas attention, mais tout à coup les flammes l'environnèrent.

Avec son enfant elle sortit dans la rue, mais le vent activa le feu.

Fort heureusement Mme Caboche et M. Liévin portèrent secours à Mme Poirrier et, à l'aide de sacs, étouffèrent les flammes.

M. Goudemant, sergent, qui était de garde au poste de la rue d'Amiens, envoya chercher M. le médecin-major Genévrier, qui vint prodiguer des soins à Mme Poirrier. Celle-ci, dont l'état est désespéré, a été conduite à l'hôpital.

DOURGES

UN EXHIBITIONNISTE. — Waerwyck Hénock Henri, âgé de 25 ans, briquetier, demeurant chez M. Cayet, étant en état d'ivresse se livrait, en pleine rue, à des exhibitions d'un goût plus que douteux. Deux gendarmes en tournée dans la commune apercevant le personnage lui dressèrent procès-verbal pour outrage public à la pudeur.

PONT-A-VENDIN

TENTATIVE DE VIOL. — Mme Marie Wacheux, femme Froment Edouard, cabaretière, Grande-Rue, a porté plainte aux gendarmes contre un sieur T... J..., domestique, qui profitant de sa présence seule dans le débit, aurait tenté de la violenter. Les gendarmes enquêtent. L'inculpé nie formellement.

HERMIN

AU VOLEUR. — En rentrant chez elle vers 9 heures et demie du soir après s'être absentée la journée, Mme Carpentier Jules, épicière, constata que l'on s'était introduit dans sa maison. Une somme de 240 francs placée dans un tiroir de buffet avait été volée.

MARLES

VOL DE LARD. — La nuit un individu a pénétré dans la cave de la maison occupée par Bedard Louis et y a dérobé une pièce de lard.

ISBERGUES

ARRESTATION. — Recherché depuis quelque temps à la suite de plusieurs vols qu'il avait commis, le jeune Duhamel François, sans profession, âgé de 16 ans, originaire de Lillers, vient d'être arrêté. Aperçu dans un wagon des aciéries il s'était enfui à travers champs mais il fut rejoint et appréhendé après une course assez longue au lieu dit « Les Quatre Chemins ».

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 juin

Présidence de M. Leclercq, juge

LA VENGEANCE DU MARI

Nous avons relaté sous ce titre la scène dramatique qui s'est déroulée à Wattrelos le 27 mai dernier. Un journalier, Deudoncker Jules, âgé de 38 ans, rentrant de son travail trouvait la maison vide. Sa femme venait d'abandonner le domicile conjugal pour suivre un voisin, Edouard Quivron, laissant son mari avec ses cinq enfants.

Furieux, on le serait à moins, Deudoncker demanda le divorce. Il revenait ce jour-là de Lille où il avait été pour ce motif quand il rencontra son rival. Une querelle inévitable surgit et Deudoncker s'armant d'un couteau en frappa par deux fois le déducteur qui ne fut pas blessé grièvement.

Grâce à la plaidoirie de Me Spriet, Deudoncker s'en est tiré avec un mois de prison en bénéficiant de la loi de sursis.

IL N'ETAIT PAS DECORE. — Feinman Nathan est cet individu qui fut arrêté le 6 juin dernier à Lille pour port illégal de décoration et d'arme prohibée. Natham qui arborait la rosette de la Légion d'honneur déclara que c'était par fanfaronnade qu'il s'en parait afin de se donner du prestige.

Par défaut, 15 jours à Feinman.

ACQUITTEMENT. — Les deux sacristains de Roubaix, Buwenynck Arthur et Ladrière Rodolphe poursuivis pour s'être livrés à des attouchements obscènes sur des enfants de chœur comparaissaient à cette audience.

Ils ont nié avec énergie les faits qui leur étaient reprochés et comme il n'y avait à leur charge que des dépositions des enfants de chœur, le tribunal ne les ayant pas trouvées suffisantes a acquitté les deux prévenus.

A PROPOS D'UNE CIRCULAIRE. — C'étaient deux bons camarades, mécaniciens l'un et l'autre à la Compagnie de chemin de fer du Nord. Le 10 mars dernier, Arthur, un parisien arrivait en gare de Lille et s'y rencontrait avec son collègue D... Ils allèrent ensemble boire une bistouille tout en devisant de leurs intérêts professionnels. Mais voilà qu'en parlant d'une circulaire les deux copains en vinrent à se dire des choses désagréables et se traiter réciproquement de mouchard et de traître. Sur ce dernier mot, M... se jeta sur D... et le renversa.

Poursuivi pour coups et blessures, M... a été condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — 2 mois de prison et 5 francs d'amende au nommé Coisne Alfred, de Roncq, pour avoir, étant ivre, outragé le garde-champêtre de cette localité.

Pour coups et blessures à son fils, le nommé Descryver Joseph, de Wattrelos, s'est vu octroyer 40 jours de prison.

Minne Adolphe, sans domicile fixe, inculpé d'abus de confiance au préjudice de Malvina Trinquet a été acquitté, la preuve n'étant pas établie.

15 jours de prison à Bocquet Maurice d'Haubourdin pour coups.

Breton Alcide d'Armentières, qui le 13 juin dernier a frappé la femme Deroulez a écopé d'un mois de prison et de 5 francs d'amende.

40 jours de prison à Vollekindt Henri, de Roubaix, pour vol de cartes postales.

Par défaut, 15 jours de prison avec sursis à Quatannens Zulma, de Roubaix, pour abus de confiance au préjudice de la Boulangerie franco-russe à Lille.

Pour coups et blessures, le nommé Grimonprez, de Comines, a été condamné par défaut à 2 mois de prison.